

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 30 avril 2026

Date de convocation : 21/04/2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 017-211700869-20260430-BP2026_COMMUNE-BF



Délibération N° 2026/05/043

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : Affectation du résultat - budget principal

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Le conseil municipal, en application de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 915 935.24 €,

Constatant qu'il apparaît un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 42 666.36 € et un besoin de financement des restes à réaliser s'élevant à 176 245.16 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Considérant que le budget primitif 2025 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021) d'un montant de 1 552 833 €,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 017-211700869-20260430-BP2026_COMMUNE-BF

Breton
Levrault

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'affectation du résultat de la façon suivante :

-affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 218 911.52 €,

-excédent de fonctionnement reporté (002 au BP 2026) pour 1 697 023.72 €.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON

